

# JOURNAL DE LA HAYE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
Pour un an . . . 25 fl.	30 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

## PRIX DES INSERTIONS.

les premières 5 lignes à 50 lignes, compris et 10 cts. par ligne en sus.

## BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,  
Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Libraires Doornik, Braires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 26 Avril.

Le Roi, par arrêté du 20 avril 1848, a accordé à Jan M. O. van Swinderen van Rensma, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de membre de la Première chambre des Etats-Généraux.

Par deux arrêtés ont été nommés aides-de-camp du Roi, en service extraordinaire :

Le lieutenant-colonel de cavalerie, sans charge pour le trésor, baron A. H. Sleet van Oldrautenberg et le capitaine de 1<sup>re</sup> classe de l'état-major-général, baron T. G. F. V. de Constant Rebecque ;

Et officier d'ordonnance de S. M., le 1<sup>er</sup> lieutenant comte H. E. de Blandin.

On écrit de Francfort, 18 avril :

S. M. le Roi des Pays-Bas a notifié au haut sénat de cette ville, le 18 avril, le mariage de S. A. R. le Prince Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel des Pays-Bas, qui est décedé à l'île de Madère, le 20 février dernier.

On écrit de Rotterdam, 20 avril :

S. A. R. Mme la princesse Charlotte, fille de S. A. R. le prince Albert, a ratifié hier son vœu de baptême. Cette solennité a eu lieu au château royal en présence de LL. MM. le roi et la reine, du père de la princesse, des princes et des princesses de la famille royale ici présents, des hautes autorités civiles et militaires et des dignitaires de la cour.

Nous apprenons que les membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux ont été convoqués en séance publique pour le 27 avril prochain.

La cour provinciale de justice de la Hollande-Méridionale vient de composer la liste des candidats pour la nomination d'un membre de ce collège, en remplacement de M. C. J. Vaillant, décedé. Voici les noms des candidats : M<sup>r</sup> L. Asser, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Van der Sandt, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Bichon van Asselmonde, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Van der Sandt, juge suppléant à La Haye ; Vaillant, juge près le tribunal d'arrondissement à Middelbourg, et Schuurman, juge près le tribunal d'arrondissement à Gorcum.

La cour provinciale de justice de la Hollande-Méridionale vient de composer la liste des candidats pour la nomination d'un membre de ce collège, en remplacement de M. C. J. Vaillant, décedé. Voici les noms des candidats : M<sup>r</sup> L. Asser, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Van der Sandt, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Bichon van Asselmonde, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Van der Sandt, juge suppléant à La Haye ; Vaillant, juge près le tribunal d'arrondissement à Middelbourg, et Schuurman, juge près le tribunal d'arrondissement à Gorcum.

La cour provinciale de justice de la Hollande-Méridionale vient de composer la liste des candidats pour la nomination d'un membre de ce collège, en remplacement de M. C. J. Vaillant, décedé. Voici les noms des candidats : M<sup>r</sup> L. Asser, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Van der Sandt, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Bichon van Asselmonde, juge près le tribunal d'arrondissement à La Haye ; Van der Sandt, juge suppléant à La Haye ; Vaillant, juge près le tribunal d'arrondissement à Middelbourg, et Schuurman, juge près le tribunal d'arrondissement à Gorcum.

Bulletin de l'Industrie d'Amsterdam du 25 avril.

Les fonds hollandais ont donné lieu à des affaires très-animées ; et leurs cours se sont de nouveau améliorés.

Les fonds espagnols n'ont pas varié et les transactions dans ces fonds étaient de peu d'importance ; par contre les fonds anglais étaient fort recherchés et en hausse. Les autrichiens plus faibles.

Derniers cours à 5 heures : Holl. 2 1/2 p. c. 39 3/4 ; Esp. 4 1/2 à 5 1/2 liv. 61/8 à 3/16 ; 3 p. c. int. 155/8.

Un des principaux griefs de l'opposition en France contre le gouvernement déchu, c'était d'avoir abusé de son pouvoir pour influencer les élections. Il paraît que le gouvernement provisoire de la république ne se gêne pas non plus pour user de tous les moyens dont il dispose afin d'écarter de l'assemblée nationale les candidats qui lui font ombre ; car nous apprenons par la Presse que le gouvernement a victorieusement combattu dans la Creuse l'élection de M. Emile de Girardin, le courageux et intelligent adversaire de tous les abus, de toutes les fautes et de toutes les iniquités qui se commettent en France depuis la révolution qui avait la prétention de vouloir faire mieux que ne l'avait fait la dernière dynastie.

tionale les candidats qui lui font ombre ; car nous apprenons par la Presse que le gouvernement a victorieusement combattu dans la Creuse l'élection de M. Emile de Girardin, le courageux et intelligent adversaire de tous les abus, de toutes les fautes et de toutes les iniquités qui se commettent en France depuis la révolution qui avait la prétention de vouloir faire mieux que ne l'avait fait la dernière dynastie.

Pour faire échouer l'élection de M. de Girardin, dit la Presse, le gouvernement n'a reculé devant aucune mesure, devant aucun moyen : sous-préfet, maire, et tous fonctionnaires suspects de la plus légère tendance favorable à M. de Girardin ont été impitoyablement destitués, sans en excepter un seul ; commissaires sur commissaires ont été envoyés pour accomplir cette grande œuvre ; on en est au septième.

Si ces faits sont vrais, on est bien autorisé à demander à quoi a servi la révolution du 24 février.

Dans un autre article, la Presse énumère ce qui reste à faire à la France, et fait en même temps la récapitulation des fautes commises depuis le 24 février. Voici la quintessence de cet article :

« Au palais du Luxembourg, nous avons vu comment était posé le problème de l'organisation du travail. Il désorganise la consommation, il étouffe l'émulation, il encourage la paresse, il déconcerne la supériorité, il étouffe la liberté, il bannit le crédit, il écasse l'épargne, il ruine le riche, il appauvrit le pauvre, il conduit la France à l'abîme.

A l'Hôtel de Ville, nous avons vu les résultats de sept semaines de dictature. Elle a déconcerne la consommation, elle a étouffé l'émulation, elle a encouragé la paresse, elle a déconcerne la supériorité, elle a étouffé la liberté, elle a banni le crédit, elle a écassé l'épargne, elle a ruiné le riche, elle a appauvri le pauvre, elle a conduit la France à l'abîme.

Ce n'est donc pas à l'Hôtel de Ville ni de l'Hôtel de Ville que nous devons attendre le salut.

Plus nous avançons sur ce chemin inconnu, l'Océan démocratique, où nous naviguons depuis cinquante jours sans boussole et sans pilote, et plus nous nous éloignons du port, plus le flot des difficultés monte et grossit en même temps qu'apparaît plus manifeste l'insuffisance de l'équipage. Imminent, le naufrage semble inévitable ! »

Dans sa séance du 20 avril, la diète suisse a repoussé à une majorité de 11 voix la motion de M. Fazy, tendant à reconnaître d'une manière éclatante la république française.

Le Théâtre Royal Français sera demain en représentation par le rôle de Semiramis. On n'aurait pu faire choix d'un ouvrage qui réunit à plus juste titre toutes les sympathies du public. On se rappelle le brillant succès que cet opéra a obtenu, et auquel ont pris part les principaux artistes lyriques, et surtout Mmes Mequillet et Didot-Camoïn, ont puissamment contribué par la manière dont ils ont interprété la belle musique de Rossini. Ainsi, tout sembla annoncer qu'un public nombreux assistera à la représentation de jeudi prochain.

## Belgique.

Nous reproduisons, d'après le *Moniteur belge*, l'état comparatif des recettes (produits indirects) du premier trimestre de 1848 avec celles du même trimestre de l'année précédente. Le résultat en est assez satisfaisant pour le trésor. Les principales diminutions portent sur les droits de douane, l'accise sur le sel, les hypothèques, les produits des canaux, des rivières, des barrières, des postes et du chemin de fer, soit en total 541,796 fr. En revanche l'augmentation sur d'autres articles est de 1,094,200 fr. Dans ce chiffre figurent surtout les vins étrangers,

les bières, le sucre (600,000 fr.) et les successions. En résumé la différence en faveur du trimestre écoulé est de 552,404 fr.

Voici l'état comparatif des recettes du premier trimestre de 1848 avec celles du même trimestre de l'année 1847 :

	au 31 mars 1848.	au 31 mars 1847.
<b>Administration des contributions directes.</b>		
Droits de douanes.	2,315,861 09	2,358,389 48
Sol	1,203,426 42	1,246,259 39
Vins étrangers.	693,283 39	660,522 62
Eaux-de-vie étrangères.	62,318 00	40,055 16
Accises.	759,116 01	710,016 67
Bières et vinaigres.	1,547,892 64	1,539,239 28
Sucres.	801,704 91	201,230 87
Timbres de quillanges.	1,507 64	1,897 07
Id. de permis de circuler.		
Produits des contributions indirectes.	21,518 62	25,440 78
Recettes directes.	2,315,861 09	2,358,389 48
<b>Administration de l'enregistrement.</b>		
Enregistrement.	2,452,289 80	2,450,457 36
Grèfe.	84,571 94	78,321 26
Hypothèques.	378,024 77	406,332 51
Successions.	1,298,937 17	1,219,238 96
Timbre.	666,316 19	671,075 76
Amendes.	48,338 52	34,971 58
Produits des canaux et rivières.	486,449 30	623,195 61
Produits des barrières.	449,157 75	479,451 20
<b>Ministère des travaux publics.</b>		
Produits des postes.	328,436 50	394,532 13
— du chemin de fer.	2,860,930 18	3,046,040 44
	17,460,981 85	16,908,577 34

## Nouvelles extraites des journaux allemands.

Un supplément de la *Gazette Universelle de Prusse*, en date du 23 avril au soir, contient la nouvelle officielle que le gouvernement danois a ordonné la saisie de tous les navires allemands qui se trouvent dans les ports danois, et que l'ordre a été expédié à tous les vaisseaux de guerre du Danemark de capturer tous les navires marchands de la Prusse.

La *Gazette de Cologne*, en reproduisant cette nouvelle, ajoute qu'un négociant, arrivant de Hambourg à Berlin, était porteur d'une lettre particulière dans laquelle on lit ce qui suit :

« Rendsburg, 22 avril.  
Les troupes prussiennes se sont avancées aujourd'hui d'un mille et demi vers Schestädt, Wittensee et Eckerförde. Demain 23, l'attaque aura lieu. »

Le journal *La Post* de Copenhague annonce également que le gouvernement danois a mis l'embargo sur les navires prussiens, mecklenbourgeois et hanovriens qui se trouvent dans le port de Copenhague. Les bâtiments de la marine royale ont ordre de s'emparer des navires prussiens qu'ils rencontrent. La neutralité de Hambourg et de Lubeck sera respectée aussi longtemps que ces deux villes libres s'abstiendront d'actes hostiles à l'égard du Danemark.

Une rencontre assez importante a eu lieu le 21 avril près d'Altenhof, entre deux mille hommes d'infanterie danoise, un fort détachement de cavalerie et quelques canons, et les corps francs de Wasmer et de Ranzau, auxquels s'étaient joints des volontaires hambourgeois, berlinois et colonais. L'affaire a duré plusieurs heures. Les Danois sont restés maîtres du champ de bataille. Quatre charriots de blessés ont été ramenés à Rendsburg. Les Prussiens devaient quitter cette dernière ville, le 22, pour se porter à la rencontre de l'ennemi. Ce qui a eu lieu.

On écrit de Rendsburg, le 21 avril, après-midi : Nous avons eu ce matin un vif engagement de 5 heures. Les Danois, qui se sont retranchés à Eckerförde, ont cherché à s'emparer de nos avant-postes par une attaque rapide. Ils étaient

## FRUITLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 27 AVRIL 1848.

## LES SEPT PECHES CAPITAUX.

### E'Orgueil. -- La duchesse.

#### TROISIEME PARTIE.

#### CHAPITRE X I.

La figure d'Olivier Raimond, lorsqu'il entra chez M. de la Roehaigué, exprimait un étonnement mêlé de curiosité.

Le baron le salua d'un air courtois, et lui, faisant signe de s'asseoir, lui dit :

— C'est à Monsieur Olivier Raimond que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, Monsieur.

— Sous-adjutant des dragons, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur.

— D'après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, vous êtes venu que je m'appelais.

— Le baron de la Roehaigué, Monsieur, et je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Puis-je savoir, maintenant, de quelle affaire importante vous venez avec à m'entretenir ?

— C'est à Monsieur Olivier Raimond que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, Monsieur.

— Sous-adjutant des dragons, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur.

— D'après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, vous êtes venu que je m'appelais.

— Le baron de la Roehaigué, Monsieur, et je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Puis-je savoir, maintenant, de quelle affaire importante vous venez avec à m'entretenir ?

— C'est à Monsieur Olivier Raimond que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, Monsieur.

— Sous-adjutant des dragons, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur.

— D'après la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, vous êtes venu que je m'appelais.

— Le baron de la Roehaigué, Monsieur, et je n'ai pas l'honneur de vous connaître. Puis-je savoir, maintenant, de quelle affaire importante vous venez avec à m'entretenir ?

— C'est à Monsieur Olivier Raimond que j'ai l'honneur de parler ?

— Oui, Monsieur.

— Sous-adjutant des dragons, n'est-ce pas ?

propriété ?

— Cela est vrai, Monsieur, — répondit Olivier, ne voyant pas où tendait cette question.

— Ces relevés terminés, vous êtes resté plusieurs jours au château, afin de vous occuper de différents comptes, et d'écritures que le régisseur vous a proposé de faire pour lui ?

— Cela est encore vrai, Monsieur.

— Ce château, — reprit le baron d'un air important, — appartient à Mlle de Beaumesnil, la plus riche héritière de France.

— C'est en effet, Monsieur, ce que j'avais appris durant mon séjour dans cette propriété, mais puis-je enfin savoir le but de vos questions ?

— A l'instant même, Monsieur ; seulement, veuillez me faire la grâce de jeter les yeux sur cet acte.

Et le baron prit sur son bureau une double feuille de papier timbré qu'il remit à Olivier.

Pendant que celui-ci, de plus en plus étonné, parcourait ce papier, le baron reprit :

— Vous verrez, par cet acte, Monsieur, qu'est un double de la délibération du conseil de famille, convoqué après le décès de son Mlle la comtesse de Beaumesnil, vous verrez, dis-je, par cet acte, que je suis tuteur et curateur de Mlle de Beaumesnil.

— En effet, Monsieur, — répondit Olivier en rendant l'acte au baron, — mais je ne comprends pas de quel intérêt cette communication peut être pour moi.

— Je tenais d'abord, Monsieur, à vous éclairer sur ma position légale, officielle, judiciaire, auprès de Mlle de Beaumesnil, afin que tout ce que je pourrai avoir l'honneur de vous dire ait une autorité, au moins, à vos yeux une autorité évidente, irrécusable, incontestable.

Ce langage, monotone et mesuré comme le mouvement d'un pendule, commença d'impatienter d'autant plus Olivier, qu'il ne pouvait s'imaginer où devaient aboutir ces graves préliminaires ; aussi regardait-il le baron d'un air si ébahi, que M. de la Roehaigué se dit :

— On croirait, en vérité, que je lui parle hébreu ; il ne soupçonne pas au nom de Mlle de Beaumesnil, qu'il n'a point seulement l'air de connaître. Qu'est-ce que tout cela signifie ? Le diable de marquis avait bien raison de me dire que je devais m'attendre à de surprenantes choses.

— Pourriez-vous m'en dire quelque chose, Monsieur, — reprit Olivier, avec une vivacité contenue, — en quoi m'intéresse que vous soyez ou non le tuteur de Mlle

de Beaumesnil ?

— Arrivons au mensonge, — se dit le baron, et voyons en l'effet.

Puis, il reprit tout haut :

— Monsieur, vous avez fait, ainsi que vous en êtes convenu, un assez long séjour au château de Beaumesnil ?

— Oui, Monsieur, — répondit Olivier avec une impatience de plus en plus difficile à modérer, — je vous l'ai déjà dit.

— Vous ignorez peut-être, Monsieur, que Mlle de Beaumesnil se trouvait à ce château en même temps que vous ?

— Mlle de Beaumesnil ?

— Oui, Monsieur, — reprit imperturbablement le baron en pensant qu'il mentait avec une aisance et un aplomb diplomatiques, — oui, Monsieur, Mlle de Beaumesnil se trouvait à ce château pendant que vous y étiez aussi.

— Mais on disait cette demoiselle alors en pays étranger, Monsieur ? et d'ailleurs je n'ai vu personne au château.

— Cela ne m'étonne point, Monsieur, — ajouta le baron d'un air fin ; — mais le fait est que Mlle de Beaumesnil, de retour en France depuis très peu de jours, avait voulu passer le premier temps de deuil de sa mère dans ce château, et comme elle voulait y être dans la plus complète solitude, elle avait recommandé un secret absolu sur son séjour dans cette propriété.

— Oui, Monsieur ; alors j'ai dû ignorer cette circonstance, comme tout le monde, car je demeurais dans la maison du régisseur, qui est assez loin du château que l'on disait inhabité. Mais, encore une fois, Monsieur, à quoi bon me rappeler ?

— Je vous supplie, Monsieur, de ne pas vous égarer, — dit le baron en interrompant Olivier, — et de me prêter une religieuse attention, car il s'agit, je vous le répète, de choses graves, du plus haut, du plus grand intérêt pour vous.

Cet homme, m'agace horriblement, avec ses redoublements d'épithètes. Où veut-il en venir ?

— Le maître maché, — dit Olivier, — vous avez fait plusieurs écritures, — poursuivit le baron, — et n'a pas caché au régisseur que le produit de ces travaux que vous vous imposez pendant votre congé était destiné à venir en aide à M. votre oncle, que vous entouriez d'une tendresse filiale.

— Ah ! mon Dieu ! Monsieur, à quoi bon parler d'une chose si simple ? Je

forts d'environ 2,000 hommes, et les nôtres n'étaient que 560 volontaires. Les avantages ont été pour nous. Nous avons eu 7 tués et 21 blessés. La perte des Danois a certainement été beaucoup plus considérable.

On écrit de Berlin, le 22 avril : La note de lord Palmerston, arrivée ici il y a quelques jours, proteste assez directement et positivement contre la marche de la Russie, et prend sous sa protection la cause du Danemark; mais dans sa réponse, le baron d'Arnim a fortement appuyé sur cette considération qu'il s'agit ici de l'exécution d'une résolution de la diète.

Hier est arrivée une nouvelle note du gouvernement anglais, qui offre sa médiation dans l'affaire du Danemark avec les Russes. Il se comprend, toutefois, qu'il ne peut pas être question de négocier avec le Danemark dans si longtemps que les troupes danoises sont dans le Schleswig.

Le jeune Schoellér a été arrêté pour un article publié dans le numéro du 5 de l'Ami du peuple.

Le général Pfuel, qu'on a dit chargé d'une mission particulière à St-Petersbourg, est dans ses propriétés près de Magdebourg.

La Gazette de Cologne dit que les derniers journaux de Varsovie ont apporté la nouvelle que la députation de Polonais s'était, avec le consentement du prince Paskevitch, rendue à St-Petersbourg pour demander à l'empereur d'établir le royaume de Pologne tel qu'il était avant la révolution, et de faire les démarches nécessaires afin que les parties qui en ont été détachées y soient réunies et mises également sous le sceptre de la Russie.

La Gazette de Cologne, dans son numéro d'hier, publie le manifeste du comité national polonais, dans le grand-duché de Posen, dans lequel celui-ci déclare que jusqu'à l'entière rétablissement du royaume de Pologne, il regarderait toute séparation du pays comme un nouveau partage, contre lequel il proteste solennellement.

On comprend qu'il est question ici de la séparation de la partie polonaise de la partie allemande dans le grand-duché de Posen, décrétée par le roi de Prusse.

La Gazette de Cologne accompagne ce manifeste des quelques lignes suivantes :

« Lors du commencement de ce mouvement polonais, nous n'avons pas dissimulé nos sympathies pour ce peuple longtemps humilié; nous ne cherchions pas à justifier l'hésitation du gouvernement prussien et les mesures qu'il a adoptées; mais nous devons dire aux Polonais que pour demander justice, il faut commencer par être juste soi-même; que les sympathies pour eux disparaissent dans toute l'Allemagne et font place à une tendance hostile; et enfin que le rêve des Polonais pour la conquête de la Prusse occidentale ne se réalisera jamais; aussi longtemps du moins qu'il existe une nation allemande. Les Polonais devaient reconnaître que le gouvernement en séparant la partie allemande de la partie polonaise dans le grand-duché, a du moins écarté le prétexte d'ambition de son parti; mais au lieu de reconnaître ce fait, ils se sont efforcés d'accuser de conquête, et cela avant même d'avoir échappé à la conquête. »

Nous avons parlé à deux reprises différentes de l'existence d'un projet de rétablissement de la Pologne. La Gazette de Cologne et la Gazette de Hambourg en ont déjà fait mention. Aujourd'hui nous trouvons dans la Gazette de Breslau la lettre d'un Polonais, d'après laquelle un roi indépendant serait proclamé, et réunirait à la Pologne russe la Galicie et le Posnan. Ce roi serait, soit le grand-duc Constantin, soit le duc de Leuchtenberg.

Dans la 39<sup>e</sup> séance de la diète germanique, qui a eu lieu le 22 avril 1848, la Prusse a fait une motion tendant à ce que plusieurs districts du grand-duché de Posen soient réunis au territoire de la confédération et dans lesquels prédomine la population allemande, qui s'y élève à 593,000 âmes, soient admis conformément au vœu des habitants, dans la confédération germanique. La motion est adoptée à l'unanimité.

La Gazette de Vienne du 21 publie les nouvelles suivantes, que le ministère de la guerre autrichien a reçues, dit-elle, du quartier-général de Vérone, et qui portent la date du 15 :

« L'ennemi est inactif sur tous les points, et il paraît ne posséder ni le courage, ni la force d'agir offensivement. Quoique les communications directes

avec Ferrare soient interrompues, on sait cependant que la citadelle se maintient toujours, le commandant tenant la ville dans la constante inquiétude d'un bombardement.

Aucun changement d'importance ne s'est opéré dans la position militaire du feld-marschal Radetzky. L'ennemi allié, le vrai Paschea, mais sans succès. Le 14 au soir, un major piémontais, qui voulait probablement franchir la ligne, a été fait prisonnier par une patrouille. Suivant son dire, le corps se trouvait en personne devant Peschiera. Il est vrai que l'ennemi a proposé une capitulation très honorable au commandant de la forteresse, mais celui-ci l'a cependant repoussée, comme son devoir le commandait. Quelques corrections semblables à celle de Montebello et de Castelnuovo ont répandu un grand effroi parmi les soi-disant croisés.

Le feld-marschal se prépare à reprendre ses opérations avec vigueur aussitôt qu'aura été effectuée la jonction avec le corps d'armée concentré sur l'Isongo. Cette jonction ne tardera pas à s'opérer, car le ministre de la guerre a déjà reçu du comte Nugent l'avis que celui-ci se mettra en marche, le 16, des bords de l'Isongo. »

Le feld-marschal Radetzky attend des renforts promis pour peu voir reprendre l'offensive. Les Piémontais sont sur la rive droite du Minco. Avant-hier, le major piémontais, comte Trotti, Milanais de naissance, a été fait prisonnier, près de Peschiera et amené ici.

Le comte Hartig et le conseiller antique Czornig, qui se rendent en Lombardie comme messagers de paix de l'Autriche, vont passer d'abord quelques jours ici.

Les régiments autrichiens sont déjà en marche pour le Tyrol méridional et va se réunir un troisième corps d'armée sous les ordres du général Welden.

Nos communications sont totalement coupées avec les provinces italiennes par le cordon formé le long de l'Isongo. D'ici aucune correspondance ne peut passer, et toutes celles qui en arrivent sont ouvertes et examinées par une commission chargée de supprimer toutes les lettres suspectes. Cette mesure sévère a été adoptée par les autorités militaires, après qu'on eût trouvé parmi les correspondances des renseignements sur la position de nos troupes. Il va sans dire qu'elle n'est maintenue qu'à l'égard des provinces insurgées, que dans toutes les autres directions la communication est restée libre et que le secret des lettres est strictement respecté. Aujourd'hui, il n'est arrivé ni lettres ni journaux des provinces lombardo-venitiennes.

Le feldzeugmeister comte Nugent est déjà parti pour la frontière, et d'ici à demain nous apprendrons peut-être que notre armée a fait un mouvement en avant dans la direction de Palma et d'Udine. Le comte Hartig et le conseiller antique Czornig, chargés de se rendre dans la Lombardie pour y traiter de la paix, s'arrêteront encore quelques jours ici.

La nouvelle que le ministre britannique à Naples a protesté contre l'envoi de 12,000 hommes de troupes auxiliaires dans la Lombardie, a produit ici un effet très-favorable. Toujours est-il que nous n'avons plus à craindre une attaque du côté de la mer.

D'après des nouvelles dignes de foi, la Sardaigne a renoncé au projet d'une guerre navale contre l'Autriche ou du moins des ports de cette dernière. On attribue cette détermination de la Sardaigne à l'opposition du gouvernement britannique.

D'après ce qu'on apprend, l'arrangement projeté entre la direction des finances et la Banque nationale a été approuvé aujourd'hui dans le conseil des ministres. En conséquence, la première tranche pour 30 millions de florins, argent de convention, de billets de banque, centrale ayant cours de 2 1/2 mois, et portant un intérêt de 2 à 6 p. c. Ces billets seront reçus en paiement par les caisses publiques, ainsi qu'à la Banque nationale, pour leur valeur intégrale. Le montant de ces billets sera garanti par des hypothèques sur les domaines de l'Etat. (Gazette de Vienne.)

On écrit de Venise, 16 avril : La nouvelle se confirme que deux envoyés de Vienne sont arrivés à Verone, ou est également arrivé un envoyé du roi Charles-Albert.

Conboli Bussi a été envoyé par le pape en mission auprès du roi de Sardaigne. On prétend que Pie IX propose un arrangement suivant lequel la Lombardie serait érigée en royaume constitutionnel avec un roi choisi dans la famille impériale d'Autriche. Tous les fonctionnaires ainsi que l'armée devraient se composer d'Italiens.

Voici les principes fondamentaux de la nouvelle constitution autrichienne, dont le projet a été présenté aux députés des Etats :

La constitution sera basée sur des principes indépendants des constitutions provinciales. Elle aura deux chambres : les deux chambres auront des pouvoirs égaux et modifieront les changements demandés dans les constitutions provinciales.

La première chambre sera composée de 250 à 300 membres. Le souverain nommera un cinquième à vie, et les quatre autres cinquièmes seront nommés par les grands propriétaires fonciers et pris dans leur sein. Les fils de l'empereur et de l'héritier présumptif seront membres de la première chambre. Pour être membre de la première chambre, il faut être sujet autrichien et avoir vingt-cinq ans.

La deuxième chambre sera composée des représentants des communes. Il y aura un député par 30,000 habitants. Soient électeurs les sujets autrichiens âgés de vingt-quatre ans et domiciliés depuis un an dans le district électoral et indépendants; sont éligibles tous ceux qui sont électeurs des ministères sont responsables et le souverain est inviolable. Tous les citoyens sont admissibles aux emplois publics, sans distinction de religion. (On dit que les Etats ont demandé le changement relativement aux Israélites, parce qu'ils craignent des persécutions.)

Chacun peut acquérir des biens-fonds et exercer toute industrie qu'il lui plaît. Les chambres ont l'initiative des lois. Les citoyens sont égaux devant la loi et ne peuvent être distraits de leurs juges naturels.

Les citoyens suivants ont le droit de suffrage : 1. Le monarque, les princes, l'armée, et les citoyens qui ont obtenu la constitution; 2. la liste civile sera fixée; 3. la loi de famille sera établie; 4. suppression du rapport personnel du sujet; 5. vote annuel du contingent pour l'armée; 6. service militaire général; 7. inviolabilité du domicile; 8. droit de mode pour changer la constitution; 9. règlement sur le choix des présidents et du personnel des deux chambres; 10. si un membre des chambres accepte des fonctions publiques, il y aura lieu à une nouvelle élection; 11. publicité des séances.

On ne s'est pas occupé en détail du droit d'association. Asses, que le projet de constitution aura été modifié suivant les vœux des députés, il sera soumis à l'approbation de l'empereur.

La Gazette de Vienne du 20 avril annonce dans sa partie officielle, que le gouvernement autrichien a adressé, conjointement avec celui de Prusse, à la diète de Francfort, d'ajourner l'assemblée nationale constituante jusqu'au 18 ou 19 mois prochain, attendu qu'il était impossible de terminer plus tôt les élections.

La Gazette de Vienne ajoute que ces deux gouvernements espèrent d'autant plus qu'on déférera à leur juste demande, que si l'Autriche et la Prusse ne pourraient reconnaître la validité des discussions d'une assemblée nationale allemande qui se serait constituée en l'absence des représentants des deux tiers de la population allemande.

M. le colonel de Hinkeldey, commandant en chef des troupes, a adressé au ministre de la guerre le rapport sur l'état du combat que les troupes italiennes et sardes ont livré aux rebelles le 20 avril, près de Kandern.

J'ai l'honneur d'annoncer au ministre de la guerre que le lieutenant-général de Gagern, commandant en chef des troupes, a été blessé et a été transporté sur le Schloek près de Kandern.

A 4 heures du matin, nous avons commencé à marcher sur Kandern avec les bataillons Creudenbold, Lebrun et Kluck; 3 escadrons, 4 pièces d'artillerie à pied et 2 d'artillerie à cheval. Nous avons appris d'une manière positive que la bande de Kanderer avait passé la nuit à Kandern. Devant Kandern, nous trouvâmes les troupes de Kanderer, commandées par le lieutenant-général Gagern.

Le conseiller de guerre Stappeler a été blessé par une balle pour engager les insurgés à se rendre, proposition qui fut repoussée. Nos colonnes destinées à bloquer l'assaut à Kandern prirent cette nuit un autre quartier. La tête de nos troupes atteignit l'arrière-garde des insurgés près de Kandern, ou le lieutenant-général de Gagern fit appeler leur chef, Gagern et le comte encore une fois de se rendre, mais inutilement. Les troupes suivies dans la montagne, on se plaça devant eux dans le village, au des d'écarter la montagne, et se rangèrent à gauche et à droite de deux colonnes serrées; on fut généralement que leur nombre s'élevait à 1200 hommes.

Nous avançâmes tranquillement, le lieutenant-général de Gagern à tête. Les insurgés apprirent le général qui vint à nous et se rendit à nous. Les insurgés se rendirent à nous sans combattre. Les insurgés se rendirent à nous sans combattre. Les insurgés se rendirent à nous sans combattre.

vous en arrivons au fait, au fait!

— Le fait, Monsieur, reprit le baron avec un geste solennel, c'est que votre généreuse conduite envers M. de Beaumesnil a été rapportée à Mlle de Beaumesnil par son valet.

— Eh bien! après, Monsieur? — s'écria Olivier, dont la patience était à bout. — Ensuite, qu'en concluez-vous? ou voulez-vous en venir?

— Je veux en venir, Monsieur, à vous apprendre que Mlle de Beaumesnil est une jeune personne qui a le cœur, dit plus noble caractère, et, comme telle, plus sensible que personne aux actions généreuses. Aussi, lorsqu'elle a su votre dévouement pour M. votre oncle, elle a été si touchée, qu'elle a désiré...

— Moi? — dit Olivier, qui ton parfaitement incrédule.

— Oui, Monsieur, dit le baron, elle a voulu vous voir, mais sans être vue de vous; et, bien plus, elle a désiré vous entendre plusieurs fois causer en toute liberté, aussi d'accord avec le capitaine. Et un mot, Mlle de Beaumesnil a trouvé le moyen d'assister, invisible pour vous, à plusieurs de vos entretiens, soit avec ledit capitaine, soit avec le maître qu'on pour lequel vous travaillez. Ces entretiens ont tellement mis en relief aux yeux de ma pupille la droiture, l'élevation de vos sentiments, qu'elle a été aussi frappée de la noblesse de votre cœur que de vos agréments personnels, et qu'elle...

— Monsieur, — dit vivement Olivier en devenant pourpre, — si l'on se serait pénible de croire qu'un homme de votre âge et de votre gravité... pût s'amuser à faire de mauvaises plaisanteries, et pourtant je n'admettrais jamais que vous parliez sérieusement.

— J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous commettre l'acte qui me rend la tutelle de Mlle de Beaumesnil, afin de vous faire toute confiance en mes paroles; je vous ai ensuite présenté, dans une lettre, à vous, ce qui devait vous paraître singulier... étrange... extraordinaire... et vous ne pouvez être qu'un homme de mon âge, possesseur d'un certain revenu, dans un monde, ose se jouer des intérêts sacrés qui lui sont confiés, et vouloir en faire un homme aussi honorable que vous, Monsieur, la dupo d'une déception.

— Soit, Monsieur, reprit Olivier, ramené par les paroles du baron. — j'ai eu tort, je l'avoue, de vous supposer capable d'une mystification... et cependant...

— Encore une fois, Monsieur, vous souvenez-vous, Monsieur, — dit le baron en interrompant Olivier, — que le baron a prévenu que j'avais à vous apprendre des choses fort extraordinaires. Je poursuivis : Mlle de Beaumesnil a

seize ans... elle est la plus riche héritière de France. Donc, — ajouta le baron en regardant Olivier d'un air significatif et appuyant sur ces derniers mots; — donc, elle n'a pas à s'inquiéter de la fortune de celui qu'elle choisira pour époux. Elle veut, avant tout, se marier à un homme qui lui plaise, et qui lui offre des garanties de bonheur pour l'avenir. Quant à son nom, quant à la position sociale de celui qu'elle choisira, cela n'est en nom, quant à cette position soient honorables et honorés, Mlle de Beaumesnil n'en demande pas davantage. Me commétez-vous, enfin, Monsieur?

— Monsieur... je vous ai prêtée la plus sérieuse attention. Je comprends parfaitement que Mlle de Beaumesnil veuille se marier selon son goût, sans préoccupation de fortune ou de rang. Elle a, je pense, beaucoup de raison; pourquoi me dire tout ceci? à moi qui, de ma vie, n'ai vu Mlle de Beaumesnil, et qui ne la verrai sans doute jamais?

— Je vous dis ceci à vous, Monsieur Olivier Raymond, parce que Mlle de Beaumesnil est persuadée que vous réunissez toutes les qualités qu'elle désire rencontrer dans son mari; aussi, après avoir pris les plus minutieuses informations sur vous, Monsieur, et je dois vous avouer qu'elles sont excellentes, j'ai, comme tuteur de Mlle de Beaumesnil, j'ai, dis-je, l'honneur et mission de vous proposer sa main.

Le baron aurait pu parler plus long-temps encore, qu'Olivier ne s'arrêta pas interrompu, stupéfait de ce qu'il entendait, il ne pouvait croire à une mystification de la part de M. de la Rochefort qui, malgré ses ridicules oratoires, était un homme d'un extérieur grave, de manières parfaites, et qui s'exprimait en fort bons termes; d'un autre côté, comment se permettait-il un don de plus robuste amour-propre, et ce n'était pas le défaut d'Olivier, comment se permettait-il la plus riche héritière de France d'être pu s'empêcher de s'écarter de sa dignité? Aussi Olivier reprit :

— Vous excuserez, mon silence et ma stupeur, Monsieur, car vous m'avez vous-même prévenu que vous aviez à m'apprendre quelque chose de plus extraordinaire.

— Remettez-vous, Monsieur, je conçois le trouble où vous plongez cette proposition... je dois ajouter, que Mlle de Beaumesnil sait parfaitement que vous ne pouvez accepter son offre avant de l'avoir vue et appréciée. J'aurais donc aujourd'hui même, si vous le désirez, l'honneur de vous présenter à ma pupille; mon seul désir... est que vous trouviez tous deux dans vos convenances mutuelles la garantie, l'espérance, la certitude de votre bonheur à venir.

Après cette péroraison, le baron se tint.

Où est fini, je salue tout à l'heure par un diable de marquis, le mot de l'énigme, qui me paraît de plus en plus obscure.

Durant cette première partie de l'entretien d'Olivier et du baron, Mlle de Beaumesnil, Hermine et le baron avaient silencieusement écouté.

Hermine comprenait alors le double but de l'épave à laquelle M. de Maillefort avait cru devoir soumettre Olivier; mais Ernestine, malgré son aveugle confiance dans l'élevation des sentiments du jeune officier, éprouvait une angoisse inexplicable, en attendant le moment qu'il allait faire à l'étourdissante proposition du baron.

Hélas! la tentation était si puissante! Combien peu de gens seraient se sentis capables d'y résister! Combien en est-il qui, oubliant une promesse faite dans un premier élan de générosité à cette pauvre petite fille sans nom, sans fortune, saisissaient avidement cette occasion de posséder des richesses immenses!

— Oh! mon Dieu! malgré moi, j'ai peur, — dit tout bas Ernestine à Hermine et au bossu.

Le renoncement que nous attendons de M. Olivier est peut-être au-dessus des forces humaines. Hélas! pourquoi ai-je consenti à cette épreuve?

— Courage, mon enfant, — dit le marquis, — ne songez pas au bonheur qu'à l'admiration que vous ressentirez si Olivier ne fait pas le sacrifice de vos devoirs attendez le bon moment, écoutez le premier coup de canon.

Par un mouvement d'angoisse involontaire, Ernestine se leva et se précipita vers Hermine, et ce fut ainsi que toutes deux, palpitantes de crainte et d'espérance, attendirent la réponse d'Olivier.

Celui-ci ne pouvait plus douter de ce qu'il venait d'entendre. Il se sentait incapable de résister; mais, il se voyait devant lui une jeune personne qui avait été sa fiancée, et qui se voyait devant elle une jeune personne qui avait été sa fiancée, et qui se voyait devant elle une jeune personne qui avait été sa fiancée.

— Monsieur, répondit Olivier au baron d'une voix ferme et grave, après un assez long silence, — si incapable que je sois de résister à la tentation d'un homme d'honneur, que, sans pouvoir me l'expliquer, je serais à sa discrétion, — Monsieur, c'est l'important, c'est tout ce que je vous demande.

— J'y crois donc, Monsieur, et je ne cherche pas à pénétrer les motifs



masse, on procéderait-elle séparativement à la nomination de chacun de ses membres ?

Paris, le 24 avril.

Le nombre des sections dans lesquelles les électeurs de Paris et de la banlieue devront aller voter a été très-multiplié, et il dépasse 350 pour les 14 arrondissements de la Seine (y compris Sceaux et Saint-Denis). Au moyen de cette extrême division des scrutins, chaque section n'aura pas plus de 12 à 1500 bulletins de candidats à déposer. L'un des scrutateurs sera chargé exclusivement de réunir tous les bulletins imprimés ou lithographiés auxquels les électeurs n'auront fait aucun changement. Les autres bulletins seront répartis entre tous les scrutateurs, et le travail pourra être terminé avant la fin de la journée du 25 avril. Les listes seront ensuite portées à chaque mairie pour y être réunies et de là être transmises au ministère de l'intérieur. On croit que le résultat définitif sera connu, pour Paris, le 27 avril.

Les opérations électorales ont été suspendues hier à dix heures du soir dans toutes les sections, pour être reprises ce matin.

C'était un curieux spectacle que celui de la réception, par les agents des mairies centrales, des boîtes qui avaient reçu les suffrages recueillis pendant la journée du 23. Ces agents, portant un bras une écharpe tricolore et escortés par un piquet de gardes nationaux, se rendaient de section en section pour y recevoir les boîtes où les bulletins avaient été déposés sous double scellé.

Les agents municipaux, munis de torches, éclairaient la marche, du convoi, et les tambours de service étaient ainsi postés, jusqu'au chef-lieu de la mairie.

Dans les sections qui ont recueilli, hier, le plus grand nombre de suffrages, on ne comptait pas encore 50 bulletins par 100 électeurs inscrits. A onze heures, vers midi, dans le plus grand nombre des sections, cette proportion n'était pas encore atteinte, et tout laisse croire que les deux tiers au plus des électeurs inscrits useront de leur droit de voter.

Ce sont, en général, les électeurs de la classe ouvrière qui mettent le plus d'indifférence à voter.

L'Assemblée nationale contient aujourd'hui une dénonciation en forme contre MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Albert et Floco ; ce journal appelle ces membres du gouvernement provisoire les chefs d'une véritable conspiration qui aurait pour but de remplacer le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville par les trente-quatre représentants du club Blanqui a publié la liste. Ce journal accuse en termes formels MM. Ledru-Rollin et ses trois collègues de vouloir :

1. Ajourner les élections des départements ;
  2. Suspendre en masse toute la magistrature ;
  3. Mettre en disponibilité tous les officiers de l'armée, les soldats et sous-officiers devant nommer leurs chefs ;
  4. Enfin proclamer l'impôt progressif, le partage de toutes les successions avec l'Etat, et l'association forcée des ouvriers et de leurs patrons.
- A propos des mêmes hommes, ce journal s'exprime ainsi :
- « Nous les dénonçons hautement devant le pays, et nous ne reculons devant aucune des conséquences de notre accusation. »

On lit dans le Journal de Rouen : « Le gouvernement provisoire, pour satisfaire aux vœux de la population parisienne, vient d'arrêter que deux régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie prendront, dès dimanche, garnison dans Paris. Les deux régiments d'infanterie (5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> de ligne) occupent les casernes de la rue de la Harpe, de Sens, d'Orsay, et l'Ecole-Militaire. Par suite, les bataillons de la garde mobile qui occupaient ces casernes ont été envoyés dans les forts d'Ivry, Bicêtre, Issy, Vanves, Montrouge, Romainville, Aubervilliers et Courbevoie. »

On lit dans le Journal des Débats : « Hier matin, les élections ont commencé dans les 282 sections de Paris. Un assez grand nombre d'électeurs sont allés déposer leurs bulletins dans l'urne. Cependant un plus grand nombre encore ont voulu profiter jusqu'au dernier moment du délai qui leur est accordé pour mûrir et pour éclairer leur choix. Ils ont remis leur vote à demain, car on sait qu'à Paris la seule opération du scrutin doit durer deux jours. »

Aujourd'hui, à six heures du matin, le scrutin a recommencé dans toutes les sections. Il restera ouvert toute la journée, mais il sera définitivement fermé à six heures du soir.

Le lendemain matin commencera le dépouillement du scrutin. On pense que cette grande et difficile opération ne sera pas terminée avant jeudi soir.

Le National se plaint du peu d'empressement qu'ont mis les électeurs à voter hier. « Nous nous attendions, dit-il, à plus d'ardeur. »

Décret du gouvernement provisoire daté du 12 avril, inséré au bulletin des lois, œuvre à M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, un crédit extraordinaire de 500 mille francs, pour dépenses extraordinaires de l'Assemblée nationale. Ce décret n'est pas, pas le moins exposé de motifs : nous ne chercherons pas à en passer à l'insu, et nous nous bornerons à une seule observation. L'ouverture de ce crédit suppose l'épuisement de celui de 932,000 fr. porté pour dépenses de même nature dans le budget de l'exercice précédent par la loi du 8 août 1847 : comment les 932 mille francs sont-ils consommés avant que le tiers de l'exercice soit écoulé ? La faute en est-elle à M. Duchâtel ou à M. Ledru-Rollin ? Faudra-t-il, pour le savoir, attendre les révélations de quelque revue rétrospective ? (Presse.)

Nous lisons dans une de nos correspondances :

« Quel sera le résultat définitif des élections pour le département de la Seine ? Il est impossible de le dire à cause des 70,000 travailleurs qui sont embrigadés par MM. Louis Blanc et Em. Thomas et des 25,000 hommes de la garde mobile, sur lesquels la minorité du gouvernement provisoire paraît beaucoup compter. Mais nous avons parlé avec beaucoup de travailleurs et de gardes mobiles, et tous ceux à qui nous nous sommes adressés nous ont assuré que la grande majorité de leurs camarades ne se laisseraient pas imposer des bulletins tout préparés et qu'ils comptaient voter pour des candidats d'un républicanisme éclairé. »

Sur la plupart des bulletins d'ouvriers que nous avons vus à même de nous les avoir trouvés un nombre restreint de noms d'ouvriers, et d'un autre côté, nous avons vu presque tous les bulletins de la classe moyenne, nous avons vu plusieurs noms de quatre ouvriers qui se sont distingués d'une manière particulière. C'est un nom par la sagesse de leur doctrine et par les conseils éclairés qu'ils ont adressés à leurs camarades. Ce sont les ouvriers Schmith, Velle, Dubou et Reupin. Il est très-probable qu'ils seront nommés tous les quatre par une grande majorité. »

La Banque de France a reçu samedi en paiement plus de 100,000 fr. espèces, ce qui n'avait pas eu lieu depuis longtemps. L'argent reparait ; la preuve de ce que nous annonçons, c'est que le change des billets de banque, qui était régulièrement coté la semaine dernière de 15 à 20 fr., a baissé à 3 fr., puis, à 4, enfin à 2 fr. 50 ; l'or de 90 fr. s'est déché à 80 offert ; Voilà ce qu'on ne peut nier.

En résumé, d'une semaine à l'autre, le 3 p. c. s'est monté de 2 fr., le 5 p. c. de 3 fr., les bons du trésor de 6 1/2 p. c., la Banque de 30 fr., les obligations de la ville de 60 fr.

Il paraît que M. Ledru-Rollin a voulu étendre jusque sur l'Algérie, l'omnipotence qu'il a conférée à ses commissaires dans les départements. Déjà nous avons annoncé l'arrivée à Alger de commissaires civils, délégués par lui ; une lettre que publie aujourd'hui le National nous apprend que ces délégués seraient investis de pouvoirs qui tendraient à annuler à peu près complètement la prépondérance du gouverneur-général, et ce dernier aurait, par suite, adressé sa démission au ministre.

On voit que M. Ledru-Rollin réussit à broncher avec la république même ses plus chauds partisans. La détermination du général Cavaignac n'a d'ailleurs rien qui doive surprendre. On sait, en effet, qu'il est homme à ne baisser la tête devant aucune espèce de proconsuls.

Voici ce qu'on écrit d'Alger au National :

« Un sieur Coupat vient de débarquer ici, se disant commissaire muni de pouvoirs extraordinaires, illimités, qui lui auraient été donnés par le ministre de l'intérieur, pour procéder à toutes espèces de changements, réformes, mutations, etc., etc., dans le personnel des administrations civiles et militaires de l'Algérie, et pour diriger les élections. »

« La nouvelle en était si peu attendue, que, tout d'abord, personne n'a voulu y croire. Comment d'ailleurs, admettre que le ministre de l'intérieur puisse déléguer des pouvoirs, et des pouvoirs de cette nature, dans un pays qui est sous les ordres immédiats du ministre de la guerre ? »

« Le gouverneur-général a été, dit-on, non moins surpris que la population. Aucun ordre du gouvernement, aucun avis du ministre duquel il relève ne lui avait donné avis de cette étrange mission. »

« Il y a eu un tel manque d'égards, une telle marque de défiance, qu'il a écrit immédiatement pour demander qu'un successeur lui fût donné. Le directeur des affaires civiles a pris la même résolution. Tout le monde est indigné, tout le monde se demande s'il y a parti pris de bouleverser, de ruiner l'Algérie. C'est la confusion des pouvoirs, c'est l'anarchie. »

Nous voudrions pouvoir, ajoute le National, expliquer la lettre de notre correspondant par une erreur de sa part. Mais les faits sont articulés d'une manière trop précise pour que nous puissions les mettre en doute. Il faut donc que le gouvernement, s'explique : il faut qu'il dise quelles sont ses intentions à l'égard de l'Algérie, à l'égard du gouverneur-général. S'il a cru devoir faire passer l'Algérie sous les ordres du ministre de l'intérieur, s'il n'a pas confiance dans le général Cavaignac, il faut qu'il le dise hautement, qu'il en produise les motifs.

Le silence ne lui est pas permis.

On lit dans le Journal de Rouen :

« D'après des renseignements qui nous parviennent et que nous avons tout lieu de croire exacts, la ville de Mantes aurait été troublée pendant la nuit de samedi à dimanche par un acte du plus condamnable arbitraire, dont le commissaire du gouvernement pour l'arrondissement de Mantes a été rendu coupable. »

« Il paraît que ce fonctionnaire avait cru pouvoir, de son autorité privée, mettre l'interdit sur une imprimerie de Mantes où l'on avait pris la liberté d'imprimer des listes de candidats que M. le commissaire jugeait à propos de repousser de l'Assemblée nationale. En conséquence, pendant la nuit de samedi à dimanche, une expédition, dirigée par le commissaire de Mantes en personne, a été envoyée, les presses ont cessé de fonctionner, et les listes déjà imprimées ont été détruites. »

« Cet acte de brutale intimidation a été loin, nous assure-t-on, de servir les projets que le commissaire de Mantes avait conçus. A la nouvelle de l'audacieuse violation de domicile qui venait d'être accomplie, Palarme s'est bientôt répandue dans la ville. La garde nationale s'est hâtée de prendre les armes, elle est accourue offrir sa protection au citoyen dont la liberté était menacée, et, comme le commissaire persistait dans ces prétentions, refusant d'entendre la voix de la raison, les gardes nationaux exaspérés se sont emparés de sa personne et l'ont enfermé dans la prison de Mantes ! »

L'imprimerie menacée a pu reprendre alors la publication de ses listes, et les élections n'auront pas eu à subir davantage la fatale influence d'un fonctionnaire bien peu digne de commander à des hommes libres.

On disait hier que la garde nationale de Mantes avait expédié son prisonnier à Paris, par le chemin de fer, avec prière au gouvernement provisoire de l'infliger à une autre localité. »

La candidature de M. E. de Girardin dans la Creuse est attaquée par les ultra-républicains, qui lui reprochent d'avoir proposé la régence de Mme la duchesse d'Orléans, le matin du 24 février. Le rédacteur en chef de la Presse ne nie pas le fait, mais il donne à ce sujet des explications curieuses que nous croyons devoir reproduire. Après avoir rappelé les démarches de M. Thiers et l'espèce de programme rédigé par celui-ci, programme que le peuple ne laissa pas afficher, M. de Girardin continue ainsi :

« Jugeant par ce fait (le rejet du ministère Thiers) de la gravité de la situation, M. de Girardin prend sur lui de faire composer aussitôt la proclamation suivante :

Abdication du roi,  
Régence de la duchesse d'Orléans,  
Dissolution de la chambre,  
Amnistie générale.

Paris il retourne en toute hâte à l'état-major du Carrousel, où il instruit le maréchal Bugeaud de ce qui se passe, puis de la cour aux Tuileries, où il n'est introduit dans le cabinet du roi qu'après plusieurs minutes perdues à attendre dans le salon qui précède.

Le roi est assis dans un fauteuil placé près d'une fenêtre.

M. Thiers et M. de Girardin sont assis, ils se tiennent debout appuyés près de la cheminée.

— Qu'y a-t-il, M. de Girardin ? lui demande le roi.

— Il y a, sire, que j'en vous fais pendant un temps précieux, et que si le parti le plus énergique n'est pas immédiatement adopté, dans une heure, il n'y aura plus de royauté en France !

M. de Girardin sent aussitôt tous les regards darder sur lui, on cherche s'il n'a pas perdu la raison en s'exprimant ainsi.

Il aperçoit à côté de M. Thiers, M. Merroux, le rédacteur en chef du Constitutionnel.

— Interrogez, reprend-il vivement, interrogez M. Merroux sur l'accueil

qu'a reçu la proclamation qui vient d'être imprimée au Constitutionnel et à la Presse, demandez-lui si on a permis qu'elle fût placardée.

Le récit de M. de Girardin est confirmé par M. Messager, rédacteur en chef de la Presse, demandez-lui si on a permis qu'elle fût placardée.

Après un moment de silence et de débat, la voix du roi se fait entendre pour dire : — Que faire ?

M. de Girardin répond : — Abdiquer !

— Abdiquer !

— Oui, sans hésiter ! et en confiant la régence à Mme la duchesse d'Orléans ; car M. le duc de Nemours ne serait pas accepté.

Le roi se lève, et dit : Messieurs, voulez-vous que je monte à cheval ?

— Non, lui répond-on.

M. le duc de Montpensier s'approche du roi et le presse d'abdiquer.

Le roi dit : J'abdique.

La régence de Mme la duchesse d'Orléans est acceptée.

Le bruit des décharges de coups de fusils se fait plus distinctement entendre. Déjà l'on peut prévoir que les Tailloires ne tarderont pas à être attaquées.

— Partez, partez, M. de Girardin.

M. de Girardin part sans autre garantie que la parole du roi.

Au coin de la rue de Richelieu et de la rue St-Honoré, il est arrêté par les nombreux gardiens des barricades. Il leur annonce l'abdication du roi, la régence de la duchesse d'Orléans, la dissolution de la chambre, l'amnistie générale. On ne veut pas y croire.

— Est-ce imprimé ? est le premier mot qui s'échappe de toutes les bouches. — Non. — Est-ce écrit ? — Non. — Quelles garanties avons-nous donc ? — Ma parole. — Qui êtes-vous ? — Emile de Girardin. — Le député qui a donné sa démission ? — Oui. — Cela nous suffit.

— Passez, passez. Des acclamations se font entendre : on crie avec transport : Le roi a abdiqué ! La chambre est dissoute !

M. de Girardin passe et arrive à la place du Palais-Royal où les rues se croisent entre le poste du Château-d'Eau et le peuple retranché derrière les colonnes et la grille de la cour du Palais.

Vainement M. de Girardin essaie de faire cesser le feu.

Le général Lamoricière arrive à cheval s'il n'est pas plus heureux dans les efforts qu'il fait ; il est blessé au bras.

Après une grande heure ainsi passée, les barricades étouffées par le sifflement des balles, M. de Girardin retourne aux Tuileries, où il ne retrouve plus ni roi, ni princes, ni ministres dans le cabinet où, il les avait laissés.

Où étaient-ils ? que s'était-il passé ?

M. de Girardin l'ignore.

Interrogé par la foule qui entre et qui n'en sait rien non plus, il ne peut que lui répondre :

Le roi a abdiqué ; la duchesse d'Orléans est régente ; la chambre est dissoute ; une amnistie générale est proclamée.

Est-ce bien vrai ? — Oui. — Envoyez-le et signez-le !

M. de Girardin s'assied à une table et là, pendant une heure au moins, il écrit ou signe plus de 500 bulletins d'abdication, qu'on se dispute, qu'on s'arrache, tous sont pareils à celui dont le fac-similé a été distribué.

Il devait être une heure environ.

A cette heure encore, l'idée de la régence conférée à Mme la duchesse d'Orléans était accueillie si favorablement, qu'elle éveillait l'imagination comme toute nouvelle qui dépasse les espérances qu'on a conçues.

Maintenant, songez-nous à la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide de camp de l'appareur, le colonel Dumoulin.

Arrivé à la grille de la chambre des députés, M. de Girardin entre seul et vient s'asseoir à son ancienne place, près de celle occupée par M. de Lamartine ; mais il la quitte aussitôt pour aller se ranger derrière la barre où Mme la duchesse d'Orléans est assise entre ses deux fils ; à côté de l'un d'eux est le duc de Nemours. Elle tient à la main un papier sur lequel un discours est écrit.

— « Madame, descendez et montez à la tribune avec vos deux fils, »

parlons de la chambre des députés, dit-on à M. de Girardin, il se rend à ce point qui lui est exprimé. Une colonne brève et est précédée par un drapeau porté par un artilleur aide